

SECTION 1 Identification**1.1. Identificateur SGH du produit**

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : Credit 540 K

1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation recommandée : Herbicide

1.4. Données relative au fournisseur

Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 - 96th Ave NE
Calgary, Alberta T3K 0S3
Canada
T 1-800-868-5444
www.nufarm.com

1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : Dans le cas d'un déversement, d'une fuite, d'un feu, d'une exposition ou d'un accident mettant en cause des matières dangereuses ou des marchandises dangereuses, appeler CHEMTREC jour et nuit au 1 800 424-9300 (sans frais, États-Unis)/703 527 3887 (Virginie, États-Unis) CCN 16105
Numéro d'urgence de secours : +1 703-741-5970 (Washington, DC)
Pour les urgences sanitaires ou environnementales, Propharma Group, 1-877-325-1840
Pour obtenir des informations sur le produit et son utilisation, Nufarm Agriculture Inc, 1-800-868-5444

SECTION 2 Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification (GHS CA)
non classé

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Étiquetage GHS CA
Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 Composition/information sur les composants**3.1. Substances**

Non applicable

Credit 540 K

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Sel de potassium du glyphosate	-	n° CAS: 70901-12-1	30 – 60	Aquatique Aigu 2, H401 Aquatique Chronique 2, H411

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation	: En cas d'inhalation: déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Premiers soins après contact avec la peau	: En cas de contact avec les yeux: garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Premiers soins après contact oculaire	: En cas de contact avec la peau ou les vêtements: enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Premiers soins après ingestion	: En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
Premiers soins général	: Premiers répondants : attention à votre propre protection . Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Assistance respiratoire si nécessaire. Procédez à la respiration artificielle à l'aide d'un masque à valve unidirectionnelle ou d'un autre dispositif adapté mais ne procédez pas à un bouche-à-bouche. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation légère.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
----------------------------------	---

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Poudre chimique, CO2, pulvérisateur d'eau ou mousse ordinaire.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

Credit 540 K

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

5.2. Dangers spécifiques du produit

- | | |
|---|--|
| Danger d'incendie | : Aucun risque d'incendie. |
| Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie | : Dégagement possible de fumées toxiques. Oxydes d'azote. Oxydes de phosphore. |

5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

- | | |
|---|--|
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Sortez les conteneurs de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque personnel. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. |
| Protection en cas d'incendie | : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps. |

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- | | |
|---|--|
| Mesures générales | : Éviter tout contact personnel, y compris de respirer le/les/la brouillards, aérosols, vapeurs. Ne pas prendre des mesures comportant des risques personnels. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. |
| Précautions pour la protection de l'environnement | : Ne pas laisser le produit atteindre le sol, les canalisations, les égouts, les eaux de ruissellement ou les nappes d'eau souterraines. |

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- | | |
|-----------------------|--|
| Pour la rétention | : Contenir avec un absorbant inerte non combustible. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. |
| Procédés de nettoyage | : Ramasser dans un absorbant inerte non combustible et placer dans un récipient pour élimination. La matière absorbante contaminée peut poser le même danger que le produit déversé. Décontaminer les surfaces et l'équipement avec eau et détergent. Jusqu'à ce qu'un niveau suffisant de dilution soit obtenu, l'eau de décontamination peut poser les mêmes dangers que le produit. Débarrassez-vous des matières collectées dès que possible conformément aux règles locales/régionales/nationales/internationales en vigueur. |

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle", Pour plus d'informations, se reporter à la section 13

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- | | |
|---|---|
| Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer les brouillards, aérosols, vapeurs. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. |
| Mesures d'hygiène | : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. |

Credit 540 K

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions de stockage	: Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas conserver à proximité d'aliments, de denrées alimentaires, de médicaments ou de sources d'eau potable.
Matières incompatibles	: Oxydants puissants. Métaux. Bases.

SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Utiliser une ventilation générale, une ventilation locale par aspiration ou une enceinte d'isolement pour garder les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition admissibles. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement. Prendre des mesures pour réduire ou limiter les émissions dans l'air ou les rejets dans le sol et le milieu aquatique.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

L'équipement de protection individuelle doit être choisi conformément aux normes nationales et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Éviter toute exposition inutile.

Protection des mains:

Gants de protection obligatoires. Gants de protection résistants aux produits chimiques. Les gants ne sont pas nécessaires lors de l'application dans une cabine et/ou un cockpit fermé.

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. Portez une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation.

Protection des voies respiratoires:

Utiliser un respirateur homologué NIOSH si la ventilation est insuffisante. Un appareil respiratoire autonome (ARA) est recommandé aux intervenants d'urgence. Doit être utilisé conformément au programme de protection respiratoire conforme à l'OSHA.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Credit 540 K

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Limpide.
Couleur	: Jaune pâle
Odeur	: Inodore
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 4 – 8,5
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Sans objet
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 106 °C / 222.8 °F
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,36 – 1,39 @ 20 °C / 68 °F
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

Sel de potassium du glyphosate

Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible
----------------------------------	--------------------------

9.2. Données (supplémentaires) concernant certains classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales d'emploi.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Matières incompatibles. Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.
Matières incompatibles	: Oxydants puissants. Métaux. Bases.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. La décomposition thermique génère : Oxydes d'azote. Oxydes de phosphore.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale)	: non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	: non classé

Credit 540 K

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: non classé. pH: 4 – 8,5
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: non classé pH: 4 – 8,5
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: non classé
Cancérogénicité	: non classé
Toxicité pour la reproduction	: non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: non classé
Danger par aspiration	: non classé
Symptômes/effets après inhalation	: Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation légère.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Toxique pour les organismes aquatiques

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Sel de potassium du glyphosate	
CL50 - Poissons [1]	5,2 mg/l
CL50 - Poissons [2]	4 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	8 mg/l
Algues ErC50	1,4 mg/l
NOEC chronique algues	0,22 mg/l

12.2. Persistance et dégradation

Credit 540 K	
Persistence et dégradabilité	Non établi.
Sel de potassium du glyphosate	
Persistence et dégradabilité	Non rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Credit 540 K	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Sel de potassium du glyphosate	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-3,2

Credit 540 K

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets nocifs

Ozone : non classé
Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.
Gaz à effet de serre fluoré : Non

SECTION 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Il est recommandé de se référer à toutes mesures ou dispositions internationales, nationales ou locales pouvant s'appliquer. Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Indications complémentaires : Ne pas réutiliser des récipients vides.
Informations sur les déchets écologiques : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / IMDG / IATA

TMD	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU		
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport		
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU		
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport		
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)		
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers environnementaux		
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles		

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

TMD
Non réglementé

IMDG
Non réglementé

IATA
Non réglementé

Credit 540 K

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78⁹ et au recueil IBC¹⁰

Non applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation

Sel de potassium du glyphosate (70901-12-1)

Non répertoriée sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances) / LES (Liste extérieure des substances)

Sel de potassium du glyphosate (70901-12-1)

Non listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

SECTION 16 Autres informations

Date d'émission : 09-10-2025
Date de révision : 06-26-2026
Remplace la fiche : 09-10-2025

Indications de changement

Rubrique	Élément modifié	Remarques
	Toxicité aquatique chronique - remarque	Ajouté
	Toxicité aquatique aiguë - remarque	Ajouté
2	Mention d'avertissement (GHS CA)	Enlevé
2	Pictogrammes de danger (GHS CA)	Enlevé
2	Conseils de prudence (GHS CA)	Enlevé
2	Mentions de danger (GHS CA)	Enlevé
2.1	Classification (GHS CA)	Modifié
3	Composition/information sur les ingrédients	Modifié
4.2	Symptômes/effets après contact oculaire	Modifié
9	Densité relative	Modifié
9	pH	Modifié
14	Informations relatives au transport	Modifié

Texte complet des classes de danger et des phrases H:

H401	Toxique pour les organismes aquatiques
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.